Rendez-vous du 4 février 2019

Atelier du commerce

Etaient présents :

- **Elus** : Madame Véronique DEBELLE,

- **Directeur Tramcités** : Jean Pierre Lambert

- Direction de la Maitrise d'Ouvrage : Guillaume COUSYN

- Ambassadeurs grands projets : Adrien MATHAN, Marlène MOUNDER

- Ambassadeur Tram : Cyril LAMBOLEY

- CCI : François Bille, Laurent Moquet

- Service commerce : E. CUQUEMELLE et J. LEBALLEUR

- **Commerçants** :

Monsieur Touzé – Salon de beauté Emmanuel Touzé

Madame Quinette – Hôtel du château

Monsieur Bernard – Cyrillus

Madame Rondeau – Callipyge

Monsieur Boutemy – Jeff de Bruges

Monsieur Clément – McDonald's

Monsieur Legout – Plein Ciel

Madame Ferey – Vincent

Madame Baugé – Clés aux codes

Monsieur Lagueste – Crédit Agricole

Monsieur Gravat – Herbergeur

Madame Orcier – Glen en fée qu'à sa tête

Monsieur Allemarl – Pandora

Monsieur Dionet – Question D'arômes

Monsieur Patourel – 4 Epices

Monsieur Mazur et Letanneur – Com'on gyro

Monsieur Leboucher – Initiative Calvados

Madame Corneille – Alexia Chaussures

Monsieur Fleury – Le Saint Claude

Madame Privat – Les touristes

Madame Lhonne – L'éol

Monsieur Barratin – Lcl

Monsieur Chéron – La Maison Florent

Monsieur Lusseau – Habi pro

Madame Roussel – Coiffure Muriel Roussel

Monsieur Merrouche – Fleur du desert

Monsieur Bounéas – Paye ta crêpe

Madame Chenevarin – Tajmahal SPA

Monsieur Villain – BOULANGERIE-PATISSERIE VILLAIN

Monsieur Vatinel – L'abreuvoir

Monsieur Gagnier – Cousin Chausseur

Monsieur Marguin – Game Cash

Monsieur Locquet – Bistropolitain

Monsieur Colleville – Mooky's

Madame Scola – La boîte à Coco

Madame Haron – Bœuf and Cow

Madame Clerice – Prêt à porter Christine Laure

Madame Lanoë – Bijouterie Lanoë

Madame Lebel – L'Atelier du Cheveu

Madame Steven – Jules

Madame Lebreton – Optical Discount

Madame Dovétil – Toutes en rondeurs

Madame Debelle – Attitude

Madame Romagné – Transparence

Madame Kristell Marienval, Madame Sylvie Orcier – Les Vitrines de Caen

Madame Debelle rappelle que la ville de Caen ainsi que les associations de commerçants de Caen (Vitrine de Caen et Cœur de Caen Commerce) œuvrent ensemble pour apporter toute leur aide et leur soutien en ces temps difficiles, en proposant notamment l'aide de tous leurs partenaires, que ce soit les banques, les chambres consulaires et la région Normandie. La ville a mis en place avec Caen la mer des dispositifs liés au stationnement, aux mobilités ou pour améliorer la circulation dans le centre-ville, feront l'objet d'une présentation dans la prochaine lettre aux commerçants d'avril 2019.

1-Présentation du dispositif du Crédit Agricole en faveur des commerces fragilisés

Le Crédit Agricole propose un dispositif pour venir en aide aux commerces fragilisés, il s'agit d'un crédit de trésorerie qui peut aller jusqu'à un montant de 50 000 € au taux de 1 %, sans frais de dossier. Le différé de remboursement du crédit peut s'étaler jusqu'à 1 an, et le crédit de trésorerie a une durée maximale de 5 ans.

Le périmètre concerné par cette offre est celui des grands travaux de la ville de Caen mais également le périmètre des travaux du Tram piloté par Caen la mer.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mr Lagueste au **06 28 49 68 12**

Pour information, Monsieur Barratin de la banque LCL également présent indique que le LCL propose un dispositif similaire.

Donc n'hésitez pas à vous rapprocher de votre banquier qui pourra vous proposer des solutions.

2- Intervention de Monsieur Alexandre Wahl, Directeur de l'Agence pour le Développement de la Normandie concernant les aides proposées par la région

Mr Wahl rappelle que le rôle des banques est d'être apporteurs de liquidités pour les entreprises, tout en soulignant le fait que les banques ont des niveaux de risque à respecter, ce qui signifie qu'elles étudient les dossiers en amont et se donnent le droit de refuser d'aider une entreprise, si elle juge le dossier trop risqué.

Pour pallier à cela, la région Normandie a mis en place 3 mesures pour venir en aide aux entreprises et artisans :

1) La première est une poche de Garantie SIAGI (société de caution mutuelle pour les petites entreprises) en partenariat avec la Chambre des Métiers. Si vous ne possédez pas assez de garantie financière auprès de votre banque, vous pouvez demander à votre banque qu'elle s'adresse à la SIAGI, qui peut couvrir jusqu'à 70% de vos besoins. La SIAGI vous accorde un prêt de trésorerie de 15 000€ minimum.
2) Le deuxième point concerne le prêt croissance TPE, ce dispositif s'adresse aux entreprises de 3 salariés minimum, c'est un prêt de 10 000 à 50 000 €. La société concernée doit avoir au moins 3 ans d'existence. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres ou quasi fonds propres de l'entreprise. C'est un crédit d'une durée de 5 ans sans caution personnelle ni garantie. Enfin, sont éligibles les dépenses d'investissement, les besoins matériels et immatériels et les augmentations de trésorerie.
3) Le troisième point concerne l'impulsion à la transition numérique, cela prend la forme d'une subvention de 5000€ pour couvrir les frais de digitalisation d'un commerce. Cela concerne la mise en place d'un site web, d'une plateforme de market place…

Pour plus d'informations :

https://adnormandie.fr/artisans-commercants-normands-3-leviers-booster-activite/

Monsieur Walh a répondu aux questions sur le dispositif « Ici je monte ma boite », ce dispositif est une subvention accordée aux commerces pour les aider à monter leurs activités, jusqu'à 8000€. Ce dispositif se décompose en deux temps :

- L'accompagnement du créateur, de son idée de départ à la création effective de son entreprise (son immatriculation)
- Et le suivi de l'entreprise pendant ses 3 premières années par l'Adn

Le dispositif permet d'accéder à un panel de solutions financières pour soutenir le projet :

- Le Dispositif « Coup de Pouce », mis en place par la Région. C'est un soutien via une participation au plan de financement.
- Le Prêt d'honneur Normandie DEFI octroie un prêt personnel, sans intérêt ni garantie. C'est au créateur que le prêt est octroyé, non à l'entreprise en création. Ce prêt d'honneur permet de renforcer les fonds propres du créateur.
- L'aide à la formation : La Région Normandie met à disposition des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, une offre de formation visant à développer et renforcer leurs compétences "entrepreneuriales".

Pour plus d'informations :

https://www.normandie.fr/ici-je-monte-ma-boite-0

Il a enfin été question de l'étalement des dettes fiscales. En principe, la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) ne doit pas facturer de pénalités, suite au courrier émanant du ministère de l'économie qui concerne l'étalement des dettes fiscales dans le temps. Cette mesure fait écho aux difficultés rencontrées par les commerces dûes aux manifestations des gilets jaunes.

A été mentionné par un commerçant le recours à la CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) en cas de difficultés pour le paiement des dettes fiscales et sociales. La CCSF peut « être sollicitée par les entreprises en difficulté qui connaissent un retard dans le paiement de toute somme au titre d'impôts, de taxes, de cotisations de sécurité sociale, des cotisations d'assurance chômage, etc.. »

Pour plus d'informations :

http://les-aides.fr/fiche/bpFiCHhGxfnMB3ZQ/

3- Point Travaux

La DMO (Direction de la Maitrise d'Ouvrage) a indiqué que la première partie de la place république va être livrée cet été.

Plusieurs questions ont été posées pour savoir si les chantiers avaient pris du retard, notamment avec les manifestations des gilets jaunes. La DMO indique que, pour le moment, les délais sont respectés malgré le fait que le vendredi, il faut sécuriser le chantier et remettre en place le lundi suivant.

La DMO a indiqué qu'il y aurait deux phases de travaux sur la rue Pierre Aimé Lair, la deuxième partie de la rue au niveau de l'escalator du parking république, cette partie de la rue sera livrée pour l'automne.

Il a été indiqué une date pour la fin des travaux de la première phase rue Pierre Aimé Lair et Fontaine, les travaux devraient être finis pour mars –avril 2019.

Il a été donné une date pour la fin des travaux rue de Strasbourg et rue du Pont Saint Jacques, les travaux devraient être finis pour Novembre 2019.

Les équipes de Tramcités ont confirmé que le Tramway n'avait pas pris de retard et que la date de mise en service du Tramway n'a pas changé, il sera mis en service pour début septembre 2019.

Il a également été question des tentes disposées dans 5 endroits différents (ouvrages d'art) pour améliorer le séchage des joints d'étanchéités.

Egalement concernant le Tram, il a été question de la signalétique au rond-point des Rives de l'Orne. La circulation est dense et il a été demandé de trouver une solution pour pallier à cette densification du trafic. Il a été question notamment des feux de signalétique temporaire.

Il a également été question de la page Facebook de Caen la mer qui postait chaque semaine une information concernant l'avancée des travaux du Tramway. Le post a été suspendu et sera remis en ligne chaque semaine à partir de la fin février.

Il a été question enfin du bâtiment qui accueillait l'ancien Cinéma Pathé Boulevard Leclerc. La situation devrait avancer dans les prochaines semaines.

4- Présentation de la CIA Tram et Ville de Caen

2 commerçants ont fait part de la difficulté qu'ils ont eu, lors de la présentation de leurs dossiers en Commission. Laurent Moquet de la CCI indique que la présentation de son dossier pour un commerçant en CIA mérite un travail en amont sur la façon de défendre son dossier, il ne faut pas hésiter à venir avec tous les documents nécessaires, et même envisager un accompagnement par son expert-comptable si le commerçant le souhaite.

La ville de Caen a fait une déclaration de travaux au 12 décembre 2016, de son côté la CIA Tram a fait une déclaration de travaux le 17 janvier 2017 et que tout commerce installé après ces dates, est au courant des travaux qui sont effectués, et que donc ils ne peuvent pas prétendre à déposer un dossier à la CIA de la ville de Caen, et auprès de Tramcités.

Le périmètre concerne :

› Boulevard Maréchal Leclerc, Rue Hamon, Rue du Moulin, Rue Pierre Aimé Lair, Rue du Pont Saint-Jacques, Rue de la Fontaine, Place République

Le professionnel doit apporter la preuve du lien de causalité direct et certain entre les travaux et le préjudice invoqué, à savoir une **baisse de son chiffre d'affaires**, au cours des 3 derniers exercices précédents le début des travaux, au maximum

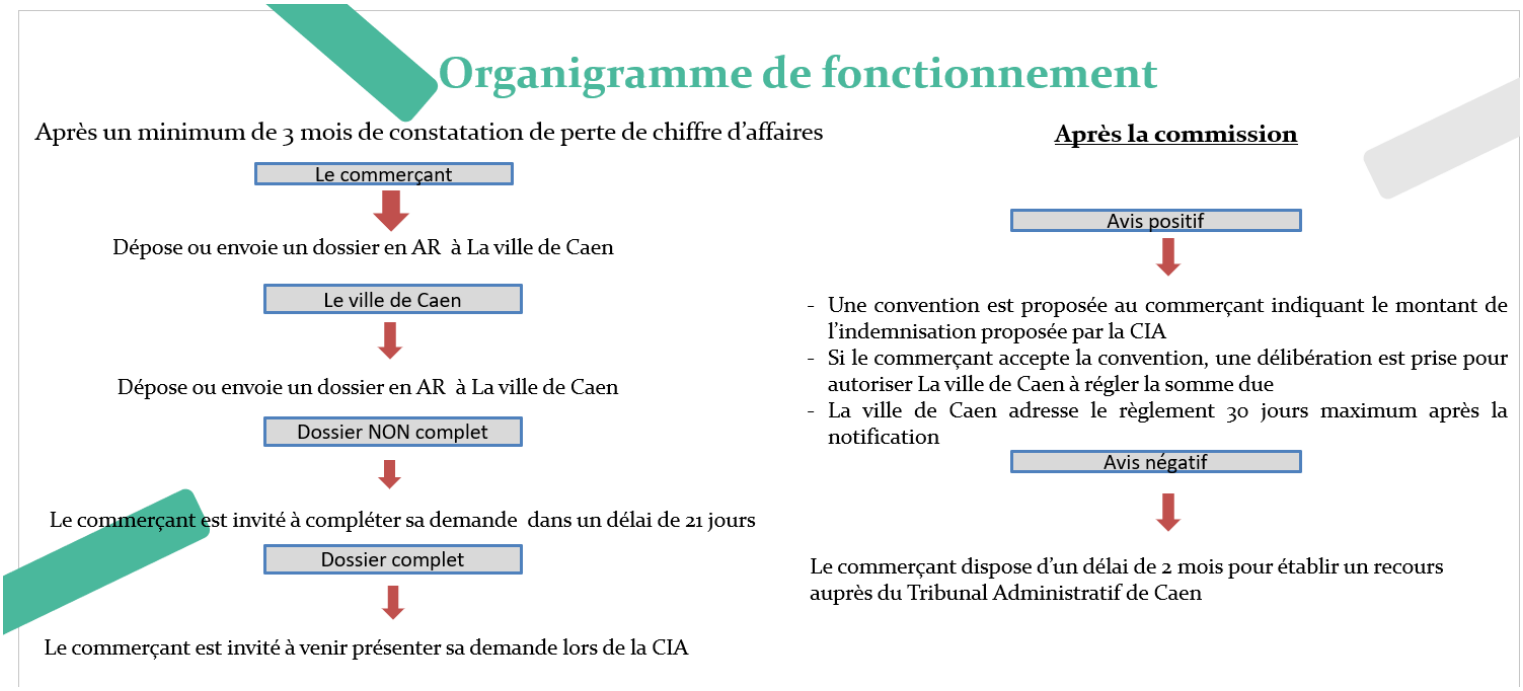

Pour plus d'informations :

- **Maisons du Trammay et des Grands Projets**

13, avenue du 6 juin – 14000 CAEN

Tél : 20 31 47 20 19

- grandsprojets@caen.fr

Du mardi au samedi de 12h à 18h

- **Mairie de Caen – Service Commerce**

Hotel de ville

Esplanade Jean-Marie Louvel – 14027 CAEN Cedex 9

Tél : 02 31 30 41 69

j.leballeur@caen.fr

- **Chambre de Commerce et d'industrie Caen Normandie**

1, rue René Cassin – Saint Contest – 14911 CAEN Cedex 9

Tél : 02 31 54 55 72

entreprises@caen.cci.fr

- **Atelier du Commerce**

9 rue Mélingue – 14000 CAEN